

Assemblée générale
Conseil de développement du
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Samedi 23 mars 2019 à Tourrettes-sur-Loup

Compte rendu



Assemblée générale du Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur Samedi 23 mars 2019 à Tourrettes-sur-Loup

Etaient présents :

Membres actifs du CdD : Stéphane Amour, Marie-José Caccialupi-Richier, Geneviève Campodonico, Fanny Gaborit, Cécile Hagnauer, Catherine Jacquin, Alfredo Jakubowsky, Serge Léonard, Ivan Martouzet, Serge Pantacchini, Laurent Parzy, René Perier, Françoise Simon, Nicole Trevet, Pierre Valet ;

Membres associés du CdD : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (Jacques Varrone, Vice-Président du PNR), Union départementale CLCV 06 (Jacques Gleye), Aqvi Sien Ben (Laurent Parzy), CEN PACA (Henri Spini) ;

Membres sympathisants et autres participants : Damien Bagaria, Jonas Fosse, Elisabeth Gallien, Gérard Lombardo, Claude Martin, Emile Tornatore.

Etaient représentés : Rudy Hagnauer ;

S'étaient excusés : Patrick Coquillard, Henri Dalbiès, Joëlle Faguer, Anna Filippot, Claude Jaboulet, Jean-Bernard Mion, Gino Trentin, Françoise Vernet, Pierre Fabre.

Lieu : Salle des mariages, Tourrettes-sur-Loup.

Ordre du jour :

9h30 à 10h00 : Accueil / Adhésions et Cotisations

10h00 à 11h00 : Assemblée générale (1ère partie) > Bilan 2018

- Rapport moral et rapport financier pour l'année 2018 (vote et quitus)
- Election des membres du Conseil d'administration (renouvellement d'un tiers)

11h00 à 12h45 : Programme d'actions 2019

Echanges et débats sur les actions 2019 de l'association : vers une plus forte mobilisation du territoire ?

12h45 : Assemblée générale (2ème partie) > Actions 2019

Vote du programme d'actions et du budget prévisionnel pour l'année 2019

13h00 : Buffet campagnard autour de produits du Parc

Accueil / Adhésion et cotisations

René Perier remercie l'ensemble des participants à cette assemblée générale, dont les élus représentant le Syndicat mixte du Parc, le département des Alpes Maritimes et les communes de Spéracèdes et du Broc.

Il remercie le maire de Tournettes-sur-Loup pour sa présence et pour la mise à disposition de la salle des mariages pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'association.

Le choix de cette commune s'est fait pour permettre aux membres de l'association de participer, à partir de 15h, à l'assemblée générale de la SCIC PEP2A.

Après avoir remercié le Conseil de développement d'avoir choisi sa commune, le maire de Tournettes-sur-Loup présente ses excuses de ne pouvoir rester, étant retenu sur un autre évènement dans la commune.

René Perier présente ensuite le déroulé de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Assemblée générale ordinaire 2018

La convocation à l'assemblée générale comprenait l'ordre du jour suivant :

Première partie

- 1 - Rapport moral et bilan actions 2018 (débat et vote)
- 2 - Rapport financier pour l'année 2018 (débat, vote et quitus)
- 3 - Election des membres du Conseil d'administration (renouvellement du premier tiers - vote)

Deuxième partie

- 1 - Vote du programme d'action 2019
- 2 - Budget prévisionnel pour l'année 2019 (débat et vote)

Sont disponibles sur le site internet du Conseil de développement (www.cddpnro6.org) à la rubrique « Assemblée générale 2019 » de l'onglet « Actualités », les documents suivants :

- L'ordre du jour, la convocation et l'invitation de la présente assemblée générale ;
- Le rapport d'activité 2018 ;
- Le rapport financier 2018, comprenant le bilan financier et le bilan comptable 2018
- Le projet de programme d'actions pour l'année 2019 ;
- Le projet de budget prévisionnel pour l'année 2019 ;

Introduction

M. René Perier, en sa qualité d'administrateur de l'association propose de présider l'Assemblée générale ordinaire (AGO). Mme. Françoise Simon, administratrice du Conseil de développement se propose d'en assurer le secrétariat.

A défaut d'autres propositions et d'objections, ces propositions sont validées.

Le Président constate que seize (16) sur vingt-cinq (25) membres à jour de leur cotisation 2018 avec voix délibératives et que dix-neuf (19) sur vingt-et-un (21) membres à jour de leur cotisation 2019 avec voix délibératives sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le diaporama présenté lors de cette assemblée générale est disponible sur le [site internet](#).

Assemblée Générale 2018 - Première partie

Rapport moral et rapport financier pour l'année 2018

En préalable, René Perier rappelle la place du CdD dans le dispositif du Parc et son cadre d'intervention.

Il rappelle également pour les nouveaux membres présents le rôle du Conseil de développement :

- ✓ Association loi 1901, de **participation citoyenne et de dialogue territorial** créée en 2010. Un CA de 9 membres et un bureau de 3 membres.
- ✓ **Ne se veut pas représentatif des habitants → rôle des élus**
- ✓ **Informe, mobilise et associe les acteurs du territoire**
- ✓ Alimente les travaux des commissions thématiques, des élus du Parc et de l'équipe technique
- ✓ **Force de propositions et d'initiatives**
- ✓ Le Conseil de développement du Parc n'est donc pas un organe **décisionnel**, ni un organe seulement **consultatif** : il se veut **un outil de concertation et de participation, à la disposition du territoire**.

■ [Rapport d'activité 2018](#)

Le rapport d'activité est présenté. Il est [téléchargeable ici](#).

■ [Rapport financier 2018](#)

René Perier, trésorier de l'association, présente le bilan financier 2018.

Il remercie le Syndicat mixte du Parc qui se substitue, depuis l'arrêt des financements régionaux, aux finances du CdD : 13 000 euros annuels et 50 % d'un poste de chargé de mission.

Un focus est fait sur :

- La comptabilité tenue sous deux formes : sur tableur (format Excel) et sur logiciel de comptabilité (Assoconnect).
- La majeure partie des dépenses est constituée par les frais de déplacement et les émoluments des stagiaires et volontaires du service civique, ainsi que par la prise en charge si nécessaire d'une partie de leurs frais d'hébergement.
- Le report de 6500 € pour l'exercice 2019.
- L'importance des apports bénévoles, parfois pris en compte par des financeurs malgré le manque de cadre juridique. Aujourd'hui, le CdD est outillé pour pouvoir justifier ces apports bénévoles (fiches d'activité, tableaux et feuilles de présence, etc.) même s'ils nécessiteraient d'être tenus à jour plus régulièrement et par l'ensemble des membres.



- Une subvention est allouée par le Syndicat mixte du Parc. Le non-investissement financier de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur est discuté, ainsi que la dépendance de fait des finances du CdD au seul Syndicat mixte du Parc.

[L'ensemble du rapport financier et ses tableaux sont disponibles ici.](#)

■ Rapport moral 2018

Au nom du conseil d'administration, René Perier présente le rapport moral et en introduction rappelle l'importance du droit à la participation prévu par l'article 7 de la Charte de l'environnement, tant pour les citoyens (se saisir de ce droit), que pour les élus (intégrer ce droit dans la gouvernance).

Article 7 de la charte de l'environnement (2004) :

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Rappel des valeurs du CdD

- **Animation de la Participation citoyenne** au service du territoire.
- Le CdD reste une « **expérience en marche** » dans une démarche **d'expérimentation, d'innovation** et donc d'évaluation permanente, au service du territoire.
- Relai des **ambitions fortes** pour ce territoire, à **l'écoute des habitants et acteurs du territoire**

Synthèse : Bilan des actions 2018

La question des ressources s'est posée d'une manière accrue : le noyau actif (le CAe : environ 12 membres) de bénévoles, trop restreint pour faire face au grand nombre d'actions programmées et aux tâches d'encadrement des ressources associées (2 VSC et 2 stagiaires). Ce contexte a été rendu encore plus prégnant avec la longue Indisponibilité (5 mois) du chargé de missions (RD)

Malgré cela, **l'équipe de bénévoles** a réussi à assurer la majeure partie du programme d'action 2018 :

- **Réflexion sur le PNR comme THQE** (stage Aymeric) > Les attentes d'un territoire exemplaire et d'une poursuite de l'action voire son extension pour recenser les volontés citoyennes et politiques restent fortes.
- **Partenariat** avec les services et le CdD **de la CAPG** sur le thème « **Logement/Habiter le Haut-Pays** » (stage Marion) > Ce partenariat a complètement satisfait la CAPG et va donc continuer et s'élargir à la demande de la CAPG, qui prendra le relai du CdD pour le portage d'un stagiaire.
- **Partenariat avec PEP2A** (VSC Jonas) > A travers le volontaire, le CdD a soutenu cette SCIC innovante et en phase avec les ambitions de la transition énergétique. Les difficultés de mobilisation et de communication rencontrées par PEP2A sur ce territoire rural amènent à renforcer notre partenariat.
- **Partenariat** avec Agribio06 et l'Eco-musée de la Roudoule : Arboriculture (VSC Melissande) > Cette action pour l'instant limitée au nord du territoire du Parc a permis de répondre à une attente des acteurs de terrain et d'initier des partenariats avec des territoires voisins

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Cette liste n'est pas exhaustive et peuvent être cités également : participation à la candidature RICE, participation aux événements CIPRA France, Congrès des Parc, Fête du Parc etc.

A côté de ces actions menées à terme, le CdD a dû reporter ou arrêter certaines activités :



- **GaYA / Mobilisation des jeunes et des élus sur la gouvernance locale** > Ce projet sur lequel le CdD a été mobilisé très tardivement et qui supposait un investissement très important s'est révélé dans le contexte local difficile à réaliser dans les délais contraints. Par manque de ressources suffisantes (VSC, élus, bénévoles) le CdD n'a donc pu mener cette action à terme n'a donc pas eu les moyens de répondre aux ambitions qu'il s'était fixées ...

- **Organisation de débats sur les EnR notamment autour du poste source** > Dans un contexte où le Parc a réussi à mener à bien de nombreuses réflexions et actions (RV du Parc, Visites de site, réunions publiques, travaux de stagiaires etc.), les opportunités d'articulation entre des débats du CdD et les actions en cours du Parc ont été rares et le CdD n'a pas été à même de les saisir.

D'autres actions n'ont pas encore porté leurs fruits et notamment :

- **Les démarches de mobilisation du tissu associatif** : Une première réunion inter-associative (20 juillet à Gattières) qui a nécessité un investissement important n'a pas débouché sur un renforcement des partenariats ou sur des actions collectives ou solidaires. Reste à en comprendre les raisons ...

Ainsi, le Conseil d'administration a pu constater que le programme 2018, trop chargé par rapport aux ressources disponibles, s'est traduit par :

- Un affaiblissement relatif de la présence du CdD dans l'accompagnement des actions du Syndicat mixte. Celle-ci est aujourd'hui moins systématique, mais le CdD a maintenu ses efforts de participation aux réunions importantes ;
- Un report de certaines actions du CdD ;
- Une réduction du nombre des réunions publiques dans les villages ou des réunions de travail en présentiel du CdD, souvent remplacées par des réunions téléphoniques. Il faut noter toutefois que le nombre de réunions publiques est resté important du fait des multiples ciné-débats, organisés à la demande des élus, autour de films du CdD (la relève et l'Estéron rivière sauvage) et des ateliers participatifs afférents aux actions menées.

Face à ces constats le Conseil d'administration propose deux pistes pour la suite :

- **Le renforcement des ressources humaines de l'association** > par un effort d'élargissement et de recherche de nouveaux adhérents et par un renforcement de la mobilisation des membres et adhérents existants etc.
- **De mieux adapter les actions et leurs ambitions, aux ressources** : Les ressources étant à mobiliser de préférence sur un approfondissement des actions engagées et de nouvelles éventuelles auto-saisines étant à limiter aux actions bénéficiant d'un portage interne clair et des ressources suffisantes.

Après quelques échanges, l'Assemblée générale approuve le rapport moral 2018, qui inclut le rapport d'activités 2018.

L'Assemblée générale approuve le rapport financier 2018 et le report à nouveau arrêté à 6 461,39 €.

Quitus est donné aux administrateurs exécutifs pour l'exercice 2018.

René Perier reçoit toutes les félicitations de l'assemblée pour le travail important fourni pour la trésorerie de l'association.

■ Election des membres du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration comporte neuf membres actifs renouvelés par tiers chaque année.

Il est procédé à l'appel de candidatures et au vote, afin de remplacer le premier tiers sortant défini lors de l'Assemblée ordinaire du 26 avril 2012 à Cabris : Mme. Françoise Simon, Mme. Geneviève Campodonico et M. Ivan Martouzet.

Il est proposé de modifier les statuts de l'association lors de la prochaine assemblée générale, en 2020, afin que le Conseil d'administration puisse être constitué de « 9 membres ou plus », et ainsi permettre son élargissement. Les membres sont appelés à intégrer le CAe s'ils souhaitent s'investir en son sein.

Il est fait appel à candidatures. Françoise Simon, Geneviève Campodonico et Ivan Martouzet sont candidats.

Les trois candidats : Mme. Françoise Simon, Mme. Geneviève Campodonico et M. Ivan Martouzet sont élus à l'unanimité.



■ Comment mieux mobiliser le territoire ?

Plusieurs idées et pistes de travail pour une meilleure mobilisation du territoire mais aussi au sein du Cdd, ont été abordées et discutées par l'assemblée :

- Une plus forte sollicitation des médias (radio ou télévision) dans la valorisation des actions du Cdd et un format de réunion adapté à une retransmission en direct ou en différé ?
- La réalisation de films, comme l'ont fait Manon et Pierre, sont de très bons outils pour mobiliser et communiquer par l'animation de ciné-débats. Toutefois, une fois les personnes captées lors de ces événements, des ressources humaines sont nécessaires pour les « fidéliser ».
- Renforcer les contacts et relations avec les élus locaux pour qu'ils puissent jouer un rôle de relai du Cdd auprès de leurs administrés et faciliter la mobilisation dans les villages.

- Se saisir des propositions et demandes qui ont émergé lors des deux grands débats organisés à La Penne et Caille, afin que le CdD organise des débats publics dans le prolongement des thèmes abordés : renforcement de la démocratie locale et la transition écologique.
- S'adresser le plus directement possible aux jeunes et jeunes adultes sur les thèmes des transitions écologique et énergétique et sur celui de l'urgence climatique qui semblent mobiliser de plus en plus les nouvelles générations.
- Enfin l'approche par les territoires a été riche de discussions et de propositions : même si cela apparaît difficile à l'échelle du Parc du fait de sa taille, il est proposé de poursuivre et d'amplifier la présence sur le terrain et aborder les enjeux des territoires que les habitants peuvent s'approprier.

Susciter le sentiment d'appartenance :

La valorisation du territoire apparaît comme un outil pour créer un sentiment d'appartenance, source de mobilisation. La valorisation des patrimoines notamment permet de procurer de la fierté aux habitants et aux résidents et de les conforter dans leur ancrage au territoire et à leurs villages (ce pourquoi ils sont là).

A titre d'exemple, les projections sur le territoire des deux films réalisés par le CdD ('La Relève' et 'L'Estéron, rivière sauvage') ont été l'occasion de valoriser les acteurs et les patrimoines locaux et ont permis de constater l'attachement au territoire

A ce sujet deux idées de thèmes pour d'éventuelles nouvelles vidéos ont été émises :

- La mise en valeur des patrimoines et de la vie locale, focalisée sur des territoires de vie (groupes de villages)
- La jeunesse face aux enjeux des transitions écologiques et énergétique

Rendre l'animation plus « festive » :

Les événements festifs permettent également de mobiliser assez directement les habitants et les résidents. A ce propos plusieurs questions se sont posées : Compte tenu de la taille du PNR, une seule fête du parc suffit-elle ? Comment le Parc et le CdD pourraient-ils être plus présents dans les fêtes locales ?

L'exemple des rendez-vous du Parc est aussi donné : ne pourraient-ils pas être portés aussi par les communes, ou par des collectifs citoyens, et labélisés et appuyés par le Parc ? Le Parc commence à réfléchir sur comment stimuler/valoriser des groupes locaux qui pourraient être autonomes dans cette réalisation.

Dans le même esprit, le Syndicat mixte du Parc s'interroge sur les possibilités d'impliquer les habitants pour participer à la production d'informations (bonnes nouvelles, bonnes initiatives dans l'esprit de la charte du Parc... ou relayer des problématiques), sous forme écrite ou vidéo selon les compétences, informations qui seraient alors relayées par le Parc.

La nécessité d'une animation (physique) de terrain : par la présence des volontaires en service civique (notamment Coralie et Alejandro en 2016), un important travail pour aller chercher de nouveaux membres avait été mené. Mais la dynamique s'est essouffée à leur départ. A Sigale et lors des deux débats labélisés

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

« Grand débat national », de nouvelles personnes ont été mobilisées, mais pour qu'elles s'impliquent, il faudra les recontacter.

Pistes :

- identifier deux ou trois référents associatifs par commune ou groupes de communes. Les élus pourraient être contactés pour susciter cela.
- Les enquêtes sur le terrain sont toujours des bons moyens de sensibiliser et mobiliser les habitants des communes. C'est l'exemple du foncier où certains propriétaires fonciers ont pu réfléchir à leur stratégie et changer leurs points de vue.

Le conseil municipal, lieu d'ancrage du CdD ?

Pour interagir avec les élus des communes, les conseils municipaux semblent être un endroit propice, où des rappels d'actions du Parc et du CdD devraient être réalisés, soit par l'intermédiaire du délégué au Parc, soit par un citoyen pouvant intervenir dans les questions diverses.

Toutefois, le rôle du CdD n'est pas de se substituer aux délégués ni à l'équipe technique du Parc. Une bonne articulation est donc à trouver.

Pistes :

- Les membres actifs et associés du CdD pourraient assister au Conseil municipal de leur commune et éventuellement des communes voisines. Ils pourraient ainsi d'une part, faire remonter au CdD les éventuelles questions et enjeux concernant la vie du Parc, et d'autre part, demander à intervenir en fin de conseil pour informer des activités du CdD notamment.
- Le CdD pourrait proposer, pour ouvrir le dialogue, une présentation des vidéos à l'issue des Conseils municipaux.

Des sujets restent toutefois à éclaircir et approfondir :

- Nécessité de définir les éléments clefs d'un meilleur ancrage par une prise de recul sur ce qui a fonctionné ou pas
- Partir de notions concrètes pour parler aux habitants. La qualité de vie est une piste.
- Travailler sur la capacité des acteurs à recevoir l'information (il est vain de communiquer vers des « récepteurs fermés »).
- Préciser les canaux d'information du territoire ? Quelles relations entre eux et entre les acteurs locaux ?
- S'inspirer d'autres territoires qui ont mené des actions participatives (PNR Ariège et commune de Beaufort sont cités).

■ **Programme d'activités et budget prévisionnel pour 2019**

René Perier présente le [programme tel que présenté lors du bureau du Parc le 14 février dernier](#).

Jacques Varrone informe que les COFOR 06 et l'ONF travaillent sur la séquestration du carbone pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Dans le prolongement des grands débats nationaux, il a été annoncé que les conclusions qui ont été transmises à Paris, seront mises en forme et diffusées aux acteurs du territoire, et notamment tous les élus du territoire.

Certains sujets abordés lors de ces débats pourront aussi être poursuivis. Il a été relevé notamment le besoin de formation sur les documents d'urbanisme (PLU ou SCOT, etc.)

Enfin, l'importance du travail en partenariat avec le conseil scientifique est soulignée.

Budget prévisionnel 2019

Le projet de budget prévisionnel 2019, [disponible ici](#), est ensuite présenté.

Après délibération, l'Assemblée générale approuve le programme d'activités 2019 et le budget prévisionnel 2019 arrêté en équilibre à 23 000 €.

Buffet de produits locaux

A la suite de cette assemblée générale, les participants ont pu déguster un buffet de produits du Parc naturel régional, composé de biscuits (**Aux sablés d'Antan**, Carros), de tommes et fromages frais de vache, de saucissons et de pâtés (**Domaine de l'Escaillon**, Thorenc), de miel des **Ruchers de Sallagriffon** (Famille Bonnard), accompagnés de pain (**Frédéric Devésa**, Les Lattes), de jus de pommes (**Davide Fabbri**, La Sagne, Briançonnet), de bière bio 'La Storia' (**Stéphane et Valérie Maillard**, Valderoure) et du vin (**Vignoble Rasse**, Saint-Jeannet).

Tourrettes-sur-Loup, le 23 mars 2019

